

LES ETAPES DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANIMATEUR PERISCOLAIRE [FICHE RNCP/36481](#)

Le candidat doit justifier d'une expérience d'animation en Accueil Collectif de Mineurs acquise au cours d'activités professionnelles salariées, non salariées, de volontariat ou bénévoles en présence d'enfants. Ces activités se déroulant en temps périscolaire, doivent comptabiliser 1607 heures minimum, de façon continue ou non.

Le candidat doit présenter toute preuve attestant ce volume horaire.

PREMIERE ETAPE : LA DEMANDE DE RECEVABILITE

1) Télécharger et remplir le formulaire CERFA et la notice d'explication

[CERFA](#)

[Notice](#)

2) **Imprimer et transmettre** à la l'OC ÉCLAT la demande de **recevabilité** du dossier VAE, accompagnée des pièces justificatives indiquées dans la notice. Cet envoi doit être fait **en recommandé avec accusé de réception** à l'adresse suivante : **OC ÉCLAT c/o HÉXOPÉE (ex CNEA) 88 rue Marcel Bourdarias CS 70014 94146 ALFORVILLE**

IMPORTANT : Dates limites de dépôt des dossiers à respecter

- **Date 1 : jusqu'au 28 février (cachet de la poste faisant foi)**
- **Date 2 : jusqu'au 30 septembre (cachet de la poste faisant foi)**

Seuls les dossiers complets sont instruits et font l'objet, dans un délai maximal de deux mois, soit d'un accord de recevabilité, soit d'un rejet.

Le dossier est considéré conforme lorsqu'il comporte les pièces administratives demandées ainsi que les attestations justifiant le calcul du volume horaire de 1607 heures.

LE DOSSIER EST CONFORME

Le candidat reçoit un avis de recevabilité comportant notamment un numéro. La recevabilité est valable 12 mois à compter de la date d'envoi de l'avis.

LE DOSSIER EST NON CONFORME

Le candidat reçoit un courrier précisant les motifs de refus. Le candidat pourra représenter une nouvelle demande aux échéances suivantes.

LA SECONDE ETAPE : LE DOSSIER DE VALIDATION

Le dossier déclaratif de validation des acquis de l'expérience et sa notice d'explication vous seront envoyés à votre adresse électronique.



Transmettre le dossier de validation complété à l'OC ÉCLAT par courrier à l'adresse suivante : OC ÉCLAT c/o HÉXOPÉE 88 rue Marcel Bourdarias CS 70014 94146 ALFORVILLE **et par courriel** contactoc@branche-eclat.org pendant votre période de validité de la recevabilité.

Un accusé de réception de votre dossier vous est adressé en retour.



Avant la fin de votre période de validité de la recevabilité

Après analyse du dossier de validation et entretien obligatoire avec le jury, l'OC ÉCLAT envoie au candidat un courrier indiquant une des trois réponses suivantes :

UNE VALIDATION TOTALE

Le candidat reçoit son diplôme CQP dans les deux mois suivant la date du jury.

UNE VALIDATION PARTIELLE

Le candidat reçoit un diplôme du ou des blocs de compétences acquis définitivement.

Dans la période de validité de la recevabilité, le candidat peut représenter un nouveau dossier de validation concernant le ou les blocs manquants.

UN REFUS DE VALIDATION

Le candidat peut présenter un nouveau dossier de validation pendant la période de validité de la recevabilité.

Passé le délai de recevabilité, le candidat doit refaire la procédure complète.